

Besançon, le 1^{er} septembre 2019

Rectorat

Division des
examens et concours

D.E.C. 1

**RAPPORT DU JURY DU CONCOURS INTERNE
DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF CLASSE NORMALE**

Session 2019

- ❖ **ÉPREUVE ECRITE LE : 24 avril 2019**
- ❖ **ÉPREUVE ORALE : les 13 et 14 juin 2019**
- ❖ **NOMBRE DE POSTES : 6**

INSCRITS	PRESENTS	ADMISSIBLES	ADMIS / LISTE PRINCIPALE	ADMIS / LISTE COMPLEMENTAIRE
171	120	23	6	4

I. LE CONCOURS :

1. Conditions d'accès

Pour être autorisé à se présenter au concours interne, le candidat doit :

- ❖ Remplir les conditions générales fixées par l'article 5 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

- ❖ Etre fonctionnaire ou agent public de l'Etat, des collectivités territoriales ou des établissements publics qui en dépendent, ou militaire, ou agent en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions,
- ❖ Justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours d'au moins 4 années de services publics (le service à temps partiel accompli en tant qu'agent non titulaire de l'Etat est comptabilisé pour le temps réellement effectué),
- ❖ Etre en position d'activité, de détachement, en congé parental ou accomplissant le service national lors de la première épreuve écrite,
- ❖ Aucune limite d'âge n'est opposable au candidat

2. Les épreuves

a) Epreuve écrite d'admissibilité

Epreuve n° 1 : un cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions précédées d'une présentation détaillée des attentes du jury destiné à mettre le candidat en situation de travail.

Durée : 3 heures, coefficient : 3

b) Epreuve orale d'admission

Entretien avec le jury, visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives propres à l'administration, la collectivité ou l'établissement dans lequel il exerce.

Durée : 25 minutes, (dont 10 minutes au plus d'exposé).

Coefficient : 4

En vue de l'épreuve orale d'admission, le candidat admissible établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle qu'il remet au service organisateur à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture du concours. Le dossier est transmis au jury par le service gestionnaire du concours après l'établissement de la liste d'admissibilité.

II . LES CANDIDATS

1. STATISTIQUES INSCRIPTION

1.1. Répartition générale par tranche d'âge

AGES	19 ans et -	20-30 ans	31-40 ans	41 ans +	TOTAL
	0	25	63	83	171

1.2. Moyenne de notes par épreuves

EPREUVES	Absents	Note < 10	Note > 10	CA-CB	Total présents	Moyenne
Cas pratique	51	27	93	-	120	11.88

1.3. Répartition générale par diplôme

DIPLOMES	INSCRITS
Diplôme de niveau I	4
Maîtrise	12
Licence	24
BTS / DEUG / DUT	56
Diplôme de niveau IV	53
Autres	22
TOTAL	171

2. STATISTIQUES A L'ADMISSIBILITE

2.1. Répartition par tranche d'âge

AGES	19 ans et -	20-30 ans	31-40 ans	41 ans et +	TOTAL
	0	4	11	8	23

2.2. Moyennes de notes par épreuve

EPREUVES	Absents	Note < 10	Note > 10	CA-CB	Total présents	Moyenne
Cas pratique	1	5	17	-	22	12.95

2.3. Répartition générale par diplôme

DIPLOMES	INSCRITS
Diplôme de niveau I	
Maîtrise	2
Licence	4
BTS / DEUG / DUT	9
Diplôme de niveau IV	8
Autres	
TOTAL	23

3. STATISTIQUES A L'ADMISSION

3.1. Répartition par tranche d'âge

AGES	19 ans et -	20-30 ans	31-40 ans	41 ans et +	TOTAL
	0	0	4	2	6

3.2. Moyennes de notes par épreuve

EPREUVES	Absents	Note < 10	Note > 10	CA-CB	Total présents	Moyenne
Entretien avec le jury	-	-	6	-	6	17.08

3.3. Répartition générale par diplôme

DIPLOMES	INSCRITS
Diplôme de niveau I	
Maîtrise	1
Licence	1
BTS / DEUG / DUT	2
Diplôme de niveau IV	2
Autres	
TOTAL	6

III . LES EPREUVES ET LES ATTENTES DU JURY

1 – Epreuve écrite

Le sujet

Le sujet d'admissibilité consistait en un cas pratique relatif à la « réforme dite du 100% santé ».

L'ensemble du dossier faisait 18 pages et était constitué de 5 documents ne présentant pas de difficulté de compréhension.

Le document à rédiger était une note destinée à un chef de bureau et avec pour objet d'établir un plan de communication. 4 questions étaient posées de façon claire.

Le jury avait préalablement établi une grille de lecture notée afin de traiter avec équité les candidats.

Observation du jury

La grande majorité des candidats a rédigé un plan structurant de façon très satisfaisante les réponses aux questions posées. Un esprit de synthèse était fortement demandé. Les meilleurs candidats ont suggéré précisément un plan de communication. Les mauvais candidats, soit se sont perdus dans des détails mineurs, soit ont été tellement synthétiques qu'il manquait les éléments importants.

Les points faibles de certaines copies :

- Timbre inexact
- Introduction incomplète
- Composition sous la forme d'une dissertation
- Phrases parfois trop longues, qui paraphrasaient parfois simplement des passages des documents sans effort de contraction des textes.
- Copies raturées ou avec beaucoup de blancs

Les bonnes copies :

- Introduction qui présente la réforme dans le contexte du service, et précise le contenu de la note.
- La présentation est claire : accroche au début de chaque paragraphe, les idées fortes sont facilement repérables, la formulation adaptée et précise.
- La note traite la totalité des points de la réforme et ses conséquences sur le fonctionnement du service, sans être trop longue.

De manière générale, on peut souligner un bon niveau de maîtrise de la langue tant d'un point de vue syntaxique qu'orthographique.

Au final, sur 120 candidats ayant concouru, 23 ont été admissibles, avec un lot conséquent de bonnes et très bonnes copies.

2 – Epreuve orale

Organisation de l'épreuve orale

Après un exposé de 10 minutes (chronométrées) sur son expérience professionnelle, chaque candidat avait ensuite à répondre à des questions sur la structure dans laquelle il exerce puis des questions relatives à ses connaissances administratives du système éducatif durant 15 minutes. Des questions sur les grandes réformes éducatives en cours ont été posées.

Bilan de l'épreuve

23 candidats étaient admissibles, 22 ont été entendus par le jury.
Il y avait 6 postes à pourvoir.

Voici ce que le jury a pu observer quant aux prestations orales des candidats :

- Dans l'ensemble les présentations étaient correctes, la plupart des candidats tenaient 10 minutes et peu les dépassaient ou étaient pris de court. Certains dossiers RAEP étaient de très bonne qualité. Il est toujours conseillé, à l'oral, de ne pas réciter son texte et de ne pas reproduire exactement ce qui est écrit dans le dossier. Prendre un peu de hauteur, diversifier et surtout rendre vivante la présentation est toujours un plus vis-à-vis du jury.
- Dans le cadre des échanges avec le jury, un certain nombre de candidats se sont révélés excellents, enthousiastes et curieux. C'est cette curiosité sur leur environnement professionnel, leur esprit d'ouverture qui bien souvent ont été déterminants.
- Le jury a toujours été bienveillant. Les candidats qui n'ont pas été sélectionnés sont ceux qui appréhendent mal leur univers professionnel immédiat ainsi que les fonctions qu'un SAENES peut exercer. Parmi celles-ci, les fonctions de gestionnaire en EPLE demeurent malheureusement encore mal connues. Or, une grande majorité de SAENES exerce ces fonctions.
- Force était de constater que certains ne s'étaient pas préparés et connaissaient mal leur administration, voire l'actualité du MEN.
- Les candidats issus d'un autre ministère que l'Education Nationale ont fait l'effort de se renseigner sur le système éducatif et ont souvent bien réussi l'épreuve.

Il est toujours bon de rappeler que ces épreuves doivent en amont être préparées, qu'elles nécessitent des révisions et un minimum de connaissances sur l'administration de l'Education Nationale.

Il n'y a pas de secret : un candidat qui aura préparé l'oral et notamment le système éducatif dans ses grandes lignes multiplie ses chances de réussite.